Avenir Secours
le syndicat national de l'encadrement des services d'incendie et de secours

Services Publics CFE CGC

Section départementale
Département de l'Ain
200 Avenue du Capitaine Dhonne
01000 Bourg en Bresse

Bourg en Bresse, le 27 janvier 2023

Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Ain
200 Avenue du Capitaine Dhonne
01000 Bourg en Bresse

Réf. YV/2023-01

Monsieur le Président

Vous trouverez annexé à ce courrier le projet de la section départementale Avenir-secours du SDIS de l'Ain.

Ce document est issu de la réflexion des cadres de l'établissement, partie prenante au développement de l'établissement et au regard du fonctionnement du SDIS.

Il est fidèle à notre profession de foi présentée aux dernières élections de décembre 2022.

Ce projet se décline autour de 5 thèmes (gouvernance, opération, technique, ressource humaine et qualité de vie au service) et est assorti de 17 propositions pour lesquelles nous souhaitons que notre gouvernance engage une réflexion concrète sur ces dossiers.

Comme toujours, nous resterons une organisation certes revendicative mais qui s'inscrit dans un travail collaboratif « gagnant-gagnant » auprès de la gouvernance de notre établissement public.

A travers ce projet de section, 5 propositions retiennent particulièrement notre attention actuellement voire nous inquiètent au regard des orientations prises ou de l'absence de signaux.

Il s'agit des propositions suivantes :

- n°1 : Il est nécessaire d'impulser une dynamique de formation des cadres tant sur les formations professionnalisantes en lien avec le grade et la fonction (chef de site, mise à niveau chef de groupement) que sur les formations qualifiantes permettant un développement personnel au profit de l'établissement (Master, diplômes universitaires…)

- n°5 : Le parc de véhicules ne peut être l'éternelle variable d'ajustement des autres plans ou actions engagées qui ne rentre pas dans le champ d'action initial de PPI 2022-26. Nous ne pouvons obérer sur la capacité à intervenir, la sécurité et même l'écologie en conservant un parc vétuste, énergivore et polluant.

- n° 9 : La ressource humaine des services supports n'a pas suivi avec les ambitions de notre établissement et les évolutions des pratiques professionnelles. Nous ne disposons pas des personnels nécessaires en encadrement intermédiaire ou de management pour assurer le suivi des tâches courantes mais également suivre les nouvelles orientations du projet d'établissement. (suivi des actions judiciaires fragiles - suivi du parc immobilier et matériel à minima sans action efficace sur nos dépenses, recours à de la sous-traitance coûteuse – retard dans la gestion des carrières, service des marchés publics reposant sur 1 seule personne…….). Il est impératif de renforcer les équipes.

- n° 10 et 11 : Les nominations des cadres aux grades supérieurs sont statutairement possibles. Des cadres du SDIS01 remplissent les conditions (examen, ancienneté, …) d'accès au grade supérieur. Au regard de l'investissement collectif des cadres qui portent les projets de notre gouvernance, nous souhaitons que l'administration s'inscrive dans une politique volontariste de nomination au grade supérieur. Actuellement, nous ne percevons aucun signal en ce sens. Pour cela, nous demandons la parution des tableaux d'avancement sans délai et au maximum des possibilités.

Le président de la section départementale

Avenir Secours du SDIS de l'Ain

Yannick VERNIER